

Règlement du sport en famille

Le présent règlement définit les modalités pratiques de fonctionnement de l'activité sport en famille.

Inscriptions et règlement

Cette activité est réservée aux Vincennois.

Une séance d'essai est possible et gratuite.

A l'issue, la famille désirant s'inscrire, devra effectuer l'inscription à l'accueil de l'hôtel de ville (53 bis, rue de Fontenay) munie d'un justificatif de domicile récent avant la prochaine séance.

L'inscription peut être annuelle ou trimestrielle.

Les familles devront :

- renseigner la durée de l'inscription sur la fiche de renseignement
- signer le formulaire de renouvellement dans le cas d'une inscription au trimestre. Le formulaire est à disposition de l'Accueil de l'hôtel de ville ou auprès du responsable de l'activité. Ce dernier peut-être déposé à l'Accueil de l'hôtel de ville ou remis au responsable de l'activité

Le montant de la participation familiale est déterminé par une délibération de la Caisse des écoles et valable pour une année.

Une facture précisant le délai d'acquittement sera accessible sur l'Espace famille pour les adhérents à la facture en ligne.

Les familles devront obligatoirement remettre au responsable de l'activité lors de la première séance (hors séance d'essai) :

- une fiche de renseignements dûment complétée et signée
- un certificat médical pour tous les membres de la famille stipulant l'aptitude à la pratique sportive

Fonctionnement

Un calendrier déterminant les dates des activités sera établi en début d'année, il est fortement recommandé de suivre régulièrement les séances proposées. L'activité se déroule de 10 h à 11 h 30 au gymnase Hector-Berlioz.

Une inscription doit comprendre au minimum 1 parent et 1 enfant. La catégorie d'âge retenue pour les enfants est de 4 ans minimum et 12 ans maximum.

La présence d'un parent inscrit et participant avec un enfant au minimum est obligatoire.

Une tenue et des chaussures de sports sont exigées pour les activités en gymnase.